

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Mise à jour trimestrielle sur le niveau estimé de capitalisation de la solvabilité des régimes à prestations déterminées en Ontario au 30 juin 2017

Mise à jour au 30 juin 2017

- **Le ratio de solvabilité médian est de 89 % (par rapport à 93 % au 31 mars 2017)**
- **Pour 51 % des régimes, le ratio de solvabilité se situe entre 85 % et 100 %**
- **Pour 14,5 % des régimes, le ratio de solvabilité est supérieur à 100 %**

Les régimes de retraite à PD qui ont renoncé à certaines hausses de la fin de 2016 en tant que ratios de solvabilité ont diminué à 89 % au 30 juin 2017, alors qu'ils se situaient à 93 % au 31 mars 2017. Ceci est essentiellement attribuable à une baisse de 40 points de base des taux d'intérêt de la valeur de rachat au cours du deuxième trimestre (par rapport auxquels le passif de solvabilité exerce un important effet de corrélation négative). Tandis que le rendement de l'indice obligataire Universe FTSE TMX se chiffrait à 1,1 % en raison de la diminution du rendement obligataire, et que les rendements des marchés des actions pour l'Indice MSCI Monde étaient positifs (1,3 %), les rendements du portefeuille ont chuté en raison des faibles rendements des marchés nationaux des actions de S&P/TSX (-1,6 %). Le rendement médian net du régime après dépenses pour le deuxième trimestre était d'environ 0,1 %, ce qui a contribué légèrement à la baisse de solvabilité pour le deuxième trimestre.

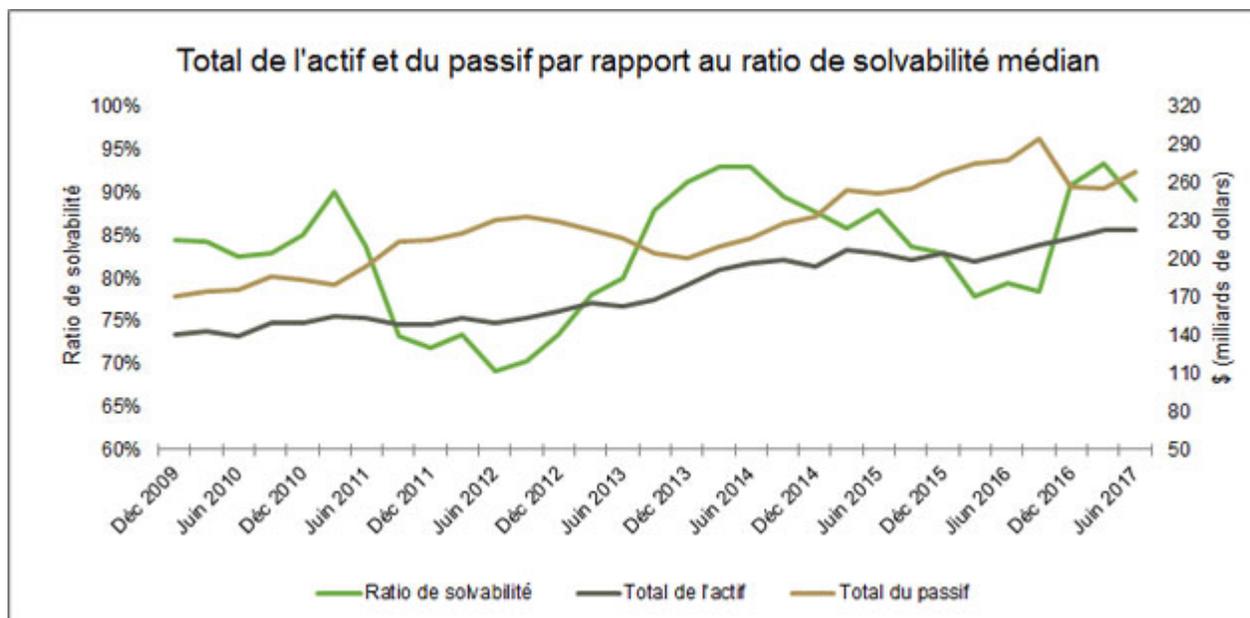
Le gouvernement de l'Ontario a mis de l'avant un nouveau cadre de solvabilité pour les régimes à PD au cours du second trimestre. Les faits saillants du cadre incluent :

- l'obligation d'une capitalisation sur une base de continuité accrue;
- l'obligation d'établir une réserve pour écarts défavorables ou PED dans le cadre de la base de continuité accrue;
- l'obligation d'une capitalisation sur une base de solvabilité dans l'éventualité où la capitalisation d'un régime est inférieure à 85 %.

Ces changements visent établir un équilibre entre le besoin de sécurité du revenu de retraite pour les travailleurs et les retraités tout en contribuant au maintien de l'abordabilité des régimes de retraite d'employeur, permettant ainsi aux entreprises de l'Ontario de croître et d'être concurrentielles. Avec ce nouveau cadre, les promoteurs des régimes de retraite pourront reconsidérer les décisions antérieures relatives à l'atténuation des risques. Comme toujours, les promoteurs de régimes doivent s'assurer de bien comprendre les principales caractéristiques de l'exposition à la responsabilité de leurs régimes, ainsi que le profil de risques/rendement de leur portefeuille d'actifs d'où les prestations seront versées.

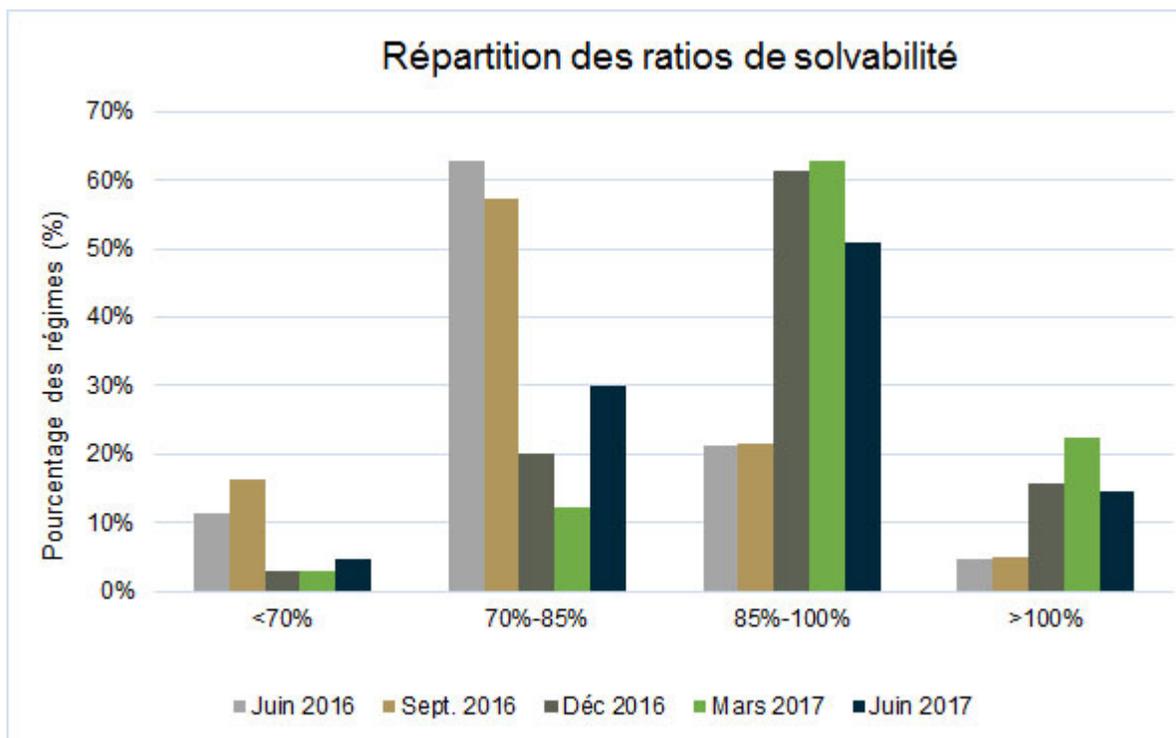
Dès maintenant, nous améliorons notre méthodologie d'établissement des estimations de l'état de solvabilité. Plutôt qu'un portefeuille modèle de caisse de retraite fixe présumée, les rendements des investissements pour la période de projection propre à chaque régime ont été calculés en fonction des renseignements sur la répartition des avoirs tirés des Sommaires des renseignements sur les placements (SRP) déposés, lorsqu'ils sont disponibles. La section *Méthodes et hypothèses* ci dessous présente des informations additionnelles sur le calcul du rendement de l'actif révisé et les statistiques concernant le taux de rendement de la caisse de retraite.

Total de l'actif et du passif par rapport au ratio de solvabilité médian



[Visualiser une description accessible du graphique linéaire sur l'actif et le passif par rapport au ratio de solvabilité médian](#)

Répartition des ratios de solvabilité



[Visualiser une description accessible du graphique à bar de la répartition des ratios de solvabilité](#)

Méthodes et hypothèses :

- Les résultats indiqués dans les derniers rapports actuariels déposés (c.-à-d., actif et passif) ont fait l'objet d'une projection jusqu'au 30 juin 2017 à partir des hypothèses suivantes :
 - les promoteurs utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible ainsi que le solde créditeur de l'exercice antérieur, sous réserve des restrictions réglementaires, pour les congés de cotisations;
 - les promoteurs verseraient les cotisations correspondant aux coûts normaux et les paiements spéciaux, au besoin, au niveau minimal réglementaire;
 - les sorties de fonds seraient égales aux rentes à verser aux participants à la retraite tel qu'indiqué dans le dernier rapport actuariel déposé. Les coûts d'administration des régimes n'ont pas été pris directement en compte dans les sorties de fonds, mais ont plutôt été pris en compte indirectement dans les revenus de placement nets déduction faite des dépenses.
- Plutôt que des taux de rendement d'une caisse de retraite modèle pour 2014 et 2015, les rendements des investissements pour la période de projection propre à chaque régime 2014 et 2015 ont été calculés en fonction des données tirées des Sommaires des renseignements sur les placements (SRP). Ci-dessous, figure un sommaire des statistiques sur les taux de rendement des régimes de 2014 et 2015 :

	1er quartile	2e quartile	3e quartile
Rendement brut du capital investi 2015 :	7,0 %	5,5 %	4,1 %
Rendement net après dépenses 2015 :	6,2 %	4,7 %	3,1 %

Rendement brut du capital investi 2014 :	13,8 %	11,7 %	10,1 %
Rendement net après dépenses 2014 :	12,9 %	10,7 %	8,9 %

3. Les rendements trimestriels supposés des différentes catégories d'actif pour 2016 et 2017 sont indiqués dans le tableau qui suit. Plutôt qu'un seul modèle de rendement de régime de retraite, les rendements de chaque régime de 2016 et 2017 pour les premier et deuxième trimestres ont été estimés selon la plus récente répartition d'actifs inscrite au SRP, de concert avec les rendements des indices du marché pour 2016 et 2017. Ces données ont ensuite été compensées par une charge des dépenses trimestrielles de 22,5 point de base. Les rendements médians estimatifs des investissements après dépenses des régimes sont :

Rendement médian des investissements après dépenses 2016 (annuel) :	7,25 %
Rendement médian des investissements après dépenses 2017 (1er trimestre) :	2,6 %;
Rendement médian des investissements après dépenses 2017 (2e trimestre) :	0,1%

Tous les taux de rendement des investissements 2016 et 2017 ont été calculés selon la plus récente répartition d'actifs inscrite au SRP. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des plus récentes répartitions d'actifs inscrites au SRP par principale catégorie d'actif :

Espèces	Actions canadiennes	Actions étrangères	Investissements à revenu fixe	Biens immobiliers
2,5 %	29,0 %	24,5 %	43,5 %	0,5 %

Les rendements des indices du marché pour les principales catégories d'actif sont :

	Actions canadiennes	Actions étrangères	Investissements à revenu fixe
2016	15,8 %	-0,1 %	5,3 %
T1 2017	2,4 %	5,8 %	1,2 %
T2 2017	-1,6 %	1,3 %	1,1 %

4. Les passifs de solvabilité estimatifs ont été calculés selon les Normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et les Notes éducatives du même Institut, avec comme principales hypothèses :

Date d'évaluation	Valeur de rachat	Constitution de rente 1
31 mars 2017	Intérêt : 2,30 % pendant dix ans, 3,90 % par la suite Mortalité : CPM2014 générationnelle	Intérêt : 3,07 % Mortalité : CPM2014 générationnelle
30 juin 2017	Intérêt : 2,00 % pendant dix ans, 3,40 % par la suite Mortalité : CPM2014 générationnelle	Intérêt : 3,07 % Mortalité : CPM2014 générationnelle

1 En fonction d'un bloc de durée moyenne illustratif